



Litige avec un spécialiste dentaire

Par **denim33_old**, le 01/10/2007 à 21:46

BONJOUR
JE SUIS SUIVI DEPUIS 1ANS POUR UN TRAITEMENT ORTHODONTIE ADULTE TRES HONNEREUX 4000EUROS D'UNE DUREE DE 2ANS ET DEMI
J'AI DECIDE D'ARRETER MON TRAITEMENT SUITE A MON DEMENAGEMENT DANS UNE AUTRE REGION, ET SURTOUT LE MAUVAIS APPAREILLAGE, DECOLAGE SYSTHEMATIQUE DES BRAQUETTES PERMETTANT LE BON ALIGNEMENT DENTAIRE.
J'AI DONC RECLAME MON DOSSIER MEDICAL AINSI QUE LES ACCESSOIRES SPECIFIQUES INDISPENSABLE AU TRAITEMENT (BRAQUETTES , FIL SPECIFIQUE(REGLER AVANT LE DEBUT DE TRAITEMENT A UN LABORATOIRE INDEPENDANT 800EUROS) L'ORTHODONTISTE NE SOUHAITE PAS ME LES REMETTRE TANT QUE LA TOTALITE DU TRAITEMENT N'EST PAS REGLER SANCHANT QUE J'AI REGLE L'ANNEE SOIT ENVIRON 2000EUROS SANS COMPTER LES 800EUROS POUR LE LABORATOIRE + 350 EUROS DE RADIOS.
AUJOURD'HUI, JE NE PEUX CONTINUER MON TRAITEMENT, UN ARRET DE TRAITEMENT PEUT ENGENDRER LE DEPLACEMENT DES DENTS DONC RECOMMENCER LE TRAITEMENT DEPUIS LE DEBUT, JE NE PEUX CONSULTER UN AUTRE ORTHODONTISTE SANS CE DOSSIER ET CES ACCESSOIRES.
DE PLUS , J'AI TOUT DE MEME CONSULTER UN AUTRE SPECIALISTE QUI A ACCEPTE DE ME SUIVRE DANS UN PREMIER TEMPS ET APRES QUE CELUI-CI AI CONTACTER LE 1ER ORTHODONTISTE POUR CONNAITRE PLUS D'INFORMATION SUR SE QU'IL AVAIT FAIT, IL A MALHEURESEMENT DECIDER DE NE PLUS ME SUIVRE POUR LA RAISON SUIVANTE : MON MANQUE DE SERIEUX, D'IMPLICATION AU TRAITEMENT ET D'ASSIDUITE ET A AJOUTER QU'IL VAUDRAIT MIEUX CONSULTER EN HOPITAL PUISQUE AUCUN AUTRE SPECIALISTE PRATIQUANT CETTE SPECIALITE N'ACCEPTE DE ME SUIVRE SAUF LES HOPITAUX QUI NE PEUVENT REFUSE! PLUTOT AGREABLE SACHANT QUE JE SUIS UNE PERSONNE SERIEUSE QUI TIENT A CE TRAITEMENT AYANT SUBIT UNE INTERVENTION CHIRURGICALE CONSEILLER PAR CE MEME DENTISTE! AUCUN

CONTRAT N'A ETAIT SIGNE AVEC CET ORTHODONTISTE.
QUE DOIS -JE FAIRE?
SACHANT AUCUN DIALOGUE N'EST POSSIBLE!
QUEL RECOURS PUIS-JE AVOIR
POUR POUVOIR RECUPERER MON DOSSIER COMPLET SANS EVIDEMENT REGLER
LA TOTALITE DU TRAITEMENT PUISQUE ARRETER AVANT?
QUEL SONT MES
DROITS?
A T ELLE LE DROIT DE GARDER CE DOSSIER